



BULLETIN ADHESION 2025

STRUCTURE :

Adresse :

Code postal et Ville : 

Responsable Etablissement :

Nom :

@ : 

Responsable Qualité :

Nom :

@ : 

Contact Diagnostic Précoce :

Nom :

@ : 

Statistiques :

Moyenne collecte des 2 dernières campagnes :Tonnes

Nombre moyen de producteurs apporteurs de Maïs (*) :

(*) Cette information, uniquement statistique, nous est utile pour estimer le nombre approximatif de producteurs associés à la Charte, question qui nous est souvent posée par la presse, les débouchés...

La signature de ce document tient lieu de preuve de mon acceptation des conditions de la Charte 2025.

Date :

Signature :

Nom, prénom et fonction du signataire

**CACHET
SOCIETE**

A retourner au Sce Comptabilité de l'Association : ILEJEUNE@invivo-group.com

Siège de l'Association :

Chez SICA du Silo Portuaire de Bordeaux Quai Alfred de Vial CS 30415 – Bassens 33563 CARBON BLANC

Tél : 05.56.33.47.00 / Fax : 05.56.06.22.76 - www.maisclasse-a.com

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de Bordeaux sous le n° W332015659



COTISATIONS 2025

L'adhésion à la **Charte 2025** est impérativement liée :

- ➡ à l'acceptation de la Charte 2025 par le **visa du bulletin d'adhésion**
- ➡ à la **validation du guide** d'auto-évaluation par la commission d'agrément.
- ➡ à la **participation à l'enquête parcellaire** Arvalis/Germ Services (avec la mise à disposition obligatoire d'une parcelle, d'un échantillon d'épis un mois environ avant la récolte et d'un échantillon collecté à la récolte.
- ➡ à l'**acceptation de tout audit** venant de l'Association et le solde des écarts consignés lors des précédents audits
- ➡ au **règlement de la cotisation** selon la décision du Conseil d'Administration du 14/03/2025

CATEGORIES	COTISATIONS
- Collecteurs de maïs de plus de 200 000 T dans la zone Charte - Silos portuaires	750 €
- Collecteurs de maïs de moins de 200 000 T dans la zone Charte	525 €
- Groupements de commercialisation- - Fédérations de CUMA et d'Entrepreneurs - Autres	350 €

Bulletin à retourner au Sce Comptabilité de l'Association : ILEJEUNE@invivo-group.com

Le règlement peut être effectué par :

- Chèque à l'ordre de Charte Qualité Maïs Classe A
- Virement IBAN FR76 1330 6001 5766 0013 3320 944 : CA AQUITAINE (**en indiquant en référence le nom de la structure**)

Siège de l'Association :

Chez SICA du Silo Portuaire de Bordeaux Quai Alfred de Vial CS 30415 – Bassens 33563 CARBON BLANC

Tél : 05.56.33.47.00 / Fax : 05.56.06.22.76 - www.maisclasse-a.com

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de Bordeaux sous le n° W332015659